

UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE INTÉGRÉE AU BARRAGE DE VICHY ?

ALERTE AUX ENVIRONNEMENTALISTES, PÊCHEURS ET CONTRIBUABLES RESPONSABLES

Une enquête publique est en cours, jusqu'au **14 avril inclus à 17h30**.

Vous pouvez prendre connaissance des fichiers du dossier sous le lien :

www.allier.gouv.fr-Accueil > [Publications](#) > [Enquêtes](#) et consultations publiques > Consultations publiques en cours

Le dossier est également consultable sur le site mis en place pour l'enquête à l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/hydro-vichy>

Vous avez le choix pour formuler vos remarques :

- déposer un avis, une ou des observations à la mairie de Bellerive-sur-Allier ;
- envoyez vos observations par une lettre adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [Mairie de Bellerive-sur-Allier](#), à l'attention de [Mme Marie-Odile RIVENEZ](#), [Esplanade François Mitterrand](#), [12 rue Adrien Cavy](#), [03700 Bellerive-sur-Allier](#) ;
- les formuler par courrier électronique à l'adresse suivante hydro-vichy@registredemat.fr ;
- les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/hydro-vichy>

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET



Le projet d'aménagement, situé en rive gauche du barrage de Vichy (d'après document SHEMA)

LES GRANDES LIGNES

Il s'agit de construire une centrale hydroélectrique au droit du barrage de Vichy en rive gauche. Les caractéristiques du projet présenté par SHÉMA sont les suivantes :

- Puissance 3,45 MW soit 3450 kWh ;
- Production annuelle 16 GWh (annoncée par SHEMA);
- Débit d'équipement 84 m³/s ;
- Hauteur de chute 5 mètres ;
- Longueur du canal d'aménagé : environ 130 mètres ;
- Équipement composé de 2 turbines Kaplan d'une puissance unitaire de 1,8MW (ou 1800 kWh)
- Débit de la passe à poissons rive droite existante : 3 m³/s ;
- Débit de la passe à poissons projetée en rive gauche : 3 m³/s ;
- Débit de dévalaison du dispositif projeté en rive gauche : 1,8 m³/s ;
- Caractéristiques des grilles en amont de l'usine inclinées avec espacement à 15 mm
- Type de passe à poissons rive gauche à bassins successifs.

ARGUMENTAIRES POUR DEPOSER UN AVIS À L'ENQUETE PUBLIQUE

Nous vous invitons à déposer un avis argumenté, pour vous faciliter la tâche nous vous avons indiqué sur la page suivante quelques pistes. Merci pour votre participation.

Vous pouvez aussi consulter les avis déjà déposés sur le site de la préfecture (voir le lien plus haut)

Spécificités du saumon de l'Allier

Le saumon du bassin de l'Allier a des caractéristiques qui lui sont propres par rapport aux stocks d'autres bassins.

Pour plus de 95 % ce sont des saumons de plusieurs étés de mer ;

Il est « adapté » à une longue migration en eau douce, la distance entre l'estuaire et Brioude (porte des frayères productives) est de 810 km, les plus éloignées sont situées à l'amont de Luc (en Lozère) à 930 km de l'estuaire. A partir de son entrée dans l'estuaire de la Loire à St Nazaire, il ne se nourrit plus, ayant emmagasiné dans l'océan arctique les réserves nutritives nécessaires pour parcourir le trajet en eau douce, pendant une migration qui dure de 6 à 14 mois pour ceux qui entrent en octobre de l'année précédant la reproduction. C'est la plus longue distance fluviale et la plus longue durée pour les cours d'eaux d'Europe de l'Ouest.

De plus il est génétiquement et morphologiquement adapté, ainsi que l'alose et la lamproie, pour parcourir un « marathon » en nageant dans un fleuve libre d'obstacles. Or Vichy est le septième obstacle permanent depuis l'estuaire que ces espèces doivent franchir, les meilleures zones de reproductions étant situées à Issoire pour l'alose et en amont de Poutès pour le saumon, c'est-à-dire après le quinzième obstacle à franchir. Le marathon est ainsi doublé d'une course d'obstacle.

Pour rendre l'atteinte de l'objectif d'arriver sur les zones de reproductions encore plus incertain, les poissons étant des animaux à sang froid dont les capacités de nage dépendent donc de la température du milieu aquatique, ils doivent réaliser ce marathon-course d'obstacles encore plus rapidement car la température de l'eau atteint plus précocement le seuil de 18°C, en raison du réchauffement climatique. Au-delà de ce seuil, ils ne peuvent plus progresser vers l'amont pour le saumon, qui va mourir s'il reste dans des eaux qui peuvent dépasser 24° C, et cela oblige l'alose à pondre sur des habitats non fonctionnels pour accueillir les œufs et permettre la survie des juvéniles.

Biodiversité

Le cortège des poissons grands migrateurs concernés par le projet comprend donc également l'anguille, l'alose, la lamproie marine et le mulot porc. L'alose et la lamproie ne se nourrissent plus non plus après le franchissement de l'estuaire et risquent l'extinction comme le saumon.

Les migrateurs sont des indicateurs biologiques du bassin. Les migrateurs (dont le saumon) nécessitent une eau de bonne qualité dans un environnement non dégradé et un libre parcours (des rivières vivantes !) entre l'Océan et la source.

Les enjeux liés aux migrateurs rassemblent les riverains autour de projets communs sur un bassin ou une rivière.

Le développement d'une très forte population du super-prédateur qu'est le silure rend le trajet encore plus périlleux. Il est capable de manger les saumons (63 % du bol alimentaire en saumons pour les silures de plus d'1,80 m en Loire moyenne sur parcours libre, 40 % d'aloses pour les plus d'1,2 m...). De surcroît, le maintien d'obstacles avec des passages obligés dans des endroits rétrécis, comme les passes à poissons, lui facilite la prédation des migrateurs grâce à sa très grande adaptabilité. Quels que soient les dispositifs mis en place, les gestionnaires de l'ouvrage seront obligés d'intervenir en permanence et pendant la durée de la concession pour retirer ces prédateurs. Le coût très important de ces opérations devrait être intégré dans le dossier comme une charge incompressible, altérant un peu plus la rentabilité du projet.

Avoir une vision à l'échelle du bassin

Une infrastructure de type barrage ou seuil peut à elle seule altérer la richesse en poissons migrateurs d'un bassin.

Les migrateurs ont quasiment disparu du bassin de la Vienne et de la Creuse à cause des barrages hydroélectriques. Pour le bassin de la Loire (à l'amont de Nevers), les impacts combinés de la pollution et des barrages hydroélectriques en ont été la cause.

Faut-il prendre le risque de faire disparaître les migrateurs du bassin de la Loire ? Comme hier l'esturgeon. N'oublions pas que c'est l'établissement de ce barrage à Vichy dans les années 1960 qui a occasionné la brusque disparition de l'alose en amont de Vichy ; auparavant, les frayères étaient nombreuses et actives au niveau d'Issoire.

L'évolution des débits de l'Allier à Vichy

Dans les dossiers pas un paragraphe sur les conséquences du changement climatique sur les futurs débits de l'Allier à Saint-Yorre. Pourtant il existe un lien direct entre débit de l'Allier à Saint-Yorre et production énergétique.

Le dossier évalue le productible annuel passé de 1963 à 2018, mais rien sur le productible futur, nous aurions souhaité une projection sur la période 2025 à 2060, en tenant compte de l'évolution des débits due au changement climatique.

L'incohérence dans les aménagements

En 1998, arasement de Saint Étienne du Vigan à l'aval de Langogne.

Démantèlement du barrage de Blois en 2009.

À Poutès (210 km à l'amont de Vichy) EDF aménage actuellement un barrage, coût financier de 18 à 20 millions d'euros, ceci pour permettre aux smolts de dévaler rapidement et aux saumons d'accéder aux très belles frayères en amont.

A Vichy il est question d'équiper le barrage avec une centrale hydraulique, cette dernière augmentera les contraintes de continuité écologique aquatique !

En effet, quelles que soient les technologies mises en œuvre, pour la montaison comme pour la dévalaison, il restera forcément des impacts résiduels (retard, sélection des individus, mortalités supplémentaires dues à la prédation du silure à la montée et des cormorans à la descente).

Existe-t-il une cohérence au niveau de la rivière Allier et de son bassin ?

Le projet : les annonces de ses promoteurs

La proposition d'intégrer une usine hydroélectrique dans le barrage de Vichy, puissance maximum disponible nette de 3 671 kwh, avec un productible annoncé de 16,28 Gwh annuel.

Des aménagements qui sont censés améliorer la continuité écologique aquatique.

Les non dits dans les dossiers

Aucune mention de l'évolution de la baisse des débits de l'Allier à la station de Saint-Yorre, les documents présentés à la réunion du SAGE Sioule- Allier-Aval prévoient un module annuel de -24,5 % à l'horizon 2070.

L'Etablissement Public Loire annonce sur son site, dans des documents du changement climatique prévoit -24 % pour le module annuel de l'Allier à Moulins à l'horizon 2050.

Aucune analyse sur le comportement des smolts dans la retenue du plan d'eau après l'intégration de la centrale hydroélectrique. Or ce sont les problèmes liés à la dévalaison des smolts qui ont à eux seuls justifiés l'aménagement du barrage de Poutès.

Il n'y a pas d'information sur la rentabilité financière.

Le transit sédimentaire

Le projet pose un problème en ce qui concerne le transit sédimentaire que le barrage a tendance à stocker. La ville de Vichy a été contrainte de curer la retenue, travaux d'une durée de plusieurs mois et très coûteux (plusieurs millions d'euro).

Malgré l'ouverture du barrage lorsque le débit atteindrait un seuil de 300 ou 500 m³/s, et de le refermer lorsque le débit de la rivière serait redescendu à 250 m³/s. Les sédiments continueront à s'accumuler dans la retenue, son curage sera toujours nécessaire, avec toutefois une fréquence moins élevée.

Par contre, ces travaux prendront toujours quelques mois, ils seront effectués à une période où les activités sportives et touristiques seront de moindre importance, c'est à dire entre novembre et mai. Période où les débits de la rivière sont élevés, d'où un arrêt du fonctionnement de l'usine hydroélectrique sur plusieurs mois.

Cela n'apparaît pas dans les dossiers, cette contrainte (de curage du plan d'eau) affectera la rentabilité de l'usine hydro-électrique.

Les effets non décrits (ou non abordés dans les dossiers) :

- la baisse des débits de la rivière, due en grande partie aux effets du changement climatique ;
- les conséquences de l'usine sur les activités sportives (les écoulements ne seront plus parallèles aux rives sur une grande partie du plan d'eau, par exemple cela affectera une discipline sportive telle que l'aviron) ;
- la non production de l'usine hydroélectrique due au curage de la retenue.

Ces sujets ne sont pas traités dans les dossiers, pourtant ils sont à prendre en compte dans le « calcul de rentabilité ».

Ce qui pouvait apparaître comme une bonne idée, utiliser la chute d'eau du barrage pour produire une énergie renouvelable, n'est-elle pas dans le cas du barrage de Vichy une fausse bonne idée ?

Le tourisme pêche ou tourisme vert

Si la population de saumons arrive à un seuil de 2 000 à 2 500 saumons, la pêche pourra engendrer des retombées touristiques dans la vallée de l'Allier, à un moment décalé par rapport aux grandes migrations humaines. (Pêche sportive en principe en mars, avril et mai voir début juin). A plus court terme, cet aménagement met en danger l'Observatoire des poissons migrateurs en rive droite ainsi que l'activité et l'emploi lié.

Transparence migratoire des poissons

La meilleure passe à poisson c'est l'absence de barrage (l'abaissement des clapets) lors des périodes de dévalaison et de montaison. Cette hypothèse n'est pas évoquée dans le dossier.

La question de la pérennité du pont-barrage de Vichy, dans sa configuration actuelle doit être posée. Or, le choix de l'utiliser pour implanter la centrale rend cette pérennisation acquise, de fait, pour des dizaines d'années.

De même, la réalisation de ce projet à Vichy risque de créer un précédent : les tentations pour créer des centrales sur les rivières sont fortes et s'il arrive que, dans certains cas bien cernés ces implantations soient envisageables, elles sont, dans la majeure partie des cas, inopportunes. Et en particulier évidemment sur les axes majeurs de continuité biologique.